



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 114550

Texte de la question

M. Yannick Favenec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les préoccupations de certains propriétaires quant aux conséquences, en termes de nuisances sonores et visuelles, mais également de dévalorisation de leur bien immobilier, des implantations, dans leur environnement proche, d'éoliennes pour particuliers de moins de douze mètres. En effet, selon le code de l'urbanisme, les éoliennes dont la hauteur du mât et de la nacelle au dessus du sol est inférieur à douze mètres, sont dispensées de toute formalité. Il lui demande ses intentions pour répondre aux préoccupations de ces propriétaires.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114550

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7782

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)